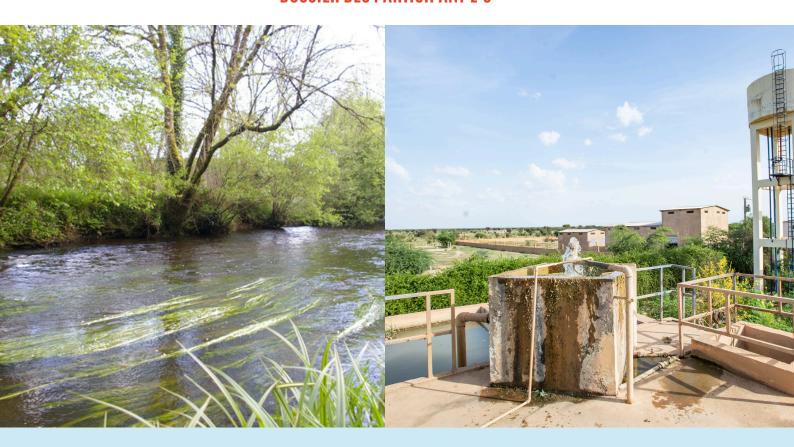
Fondation de France



# Préserver et partager l'eau face aux changements climatiques

#### RENCONTRE DU 25 SEPTEMBRE 2024 DOSSIER DES PARTICIPANT·E·S



UN ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR LE GRET ET LA FONDATION DE FRANCE, EN PARTENARIAT AVEC REMIX THE COMMONS.



Crédit photos : Eau et rivières de Bretagne ; le Gret

#### EDITORIAL DE LA FONDATION DE FRANCE

Face à la crise écologique qui s'accélère, l'enjeu est désormais de modifier profondément nos modes de vie, ainsi que notre rapport à la planète et au vivant. Pour que ces transformations soient à la fois profondes et justes, il est essentiel que **chacun puisse y contribuer**. C'est pourquoi La Fondation de France a soutenu durant plus de 20 ans des initiatives de concertation puis de participation citoyenne dans le domaine de la transition écologique. En 2021, elle a souhaité aller plus loin en initiant un programme autour de la gouvernance par les communs.

Par-delà les frontières, ces **projets de communs** très locaux ou à plus grande échelle modifient les usages des ressources naturelles, mais aussi la manière de considérer ces richesses et de les préserver. Ils dépassent les cloisonnements pour construire des alliances inédites entre les acteurs, inventent de nouveaux véhicules juridiques pour modifier les cadres existants. Ils dessinent la vision d'une société plus sobre et dans laquelle la voix de chacun peut être entendue.

Les différentes expériences autour de l'eau en Afrique de l'Ouest et en France, que vous découvrirez aujourd'hui, en sont une parfaite illustration. Elles démontrent qu'il est possible de prendre soin de cet élément vital tout en en partageant équitablement l'usage. Sans être de « longs fleuves tranquilles » car elles sont souvent confrontées à des questionnements et à des difficultés, ces initiatives montrent donc un chemin pour construire un monde plus apaisé, solidaire et durable.

#### LA FONDATION DE FRANCE

Chacun de nous a le pouvoir d'agir pour l'intérêt général. Cette conviction est, depuis plus de 50 ans, le moteur de la Fondation de France. Grâce à ses donateurs, chaque jour, elle encourage et accompagne les envies d'agir. La Fondation de France a développé un savoir-faire unique, en s'appuyant sur les meilleurs experts, des centaines de bénévoles et des milliers d'acteurs de terrain, dans tous les domaines de l'intérêt général : aide aux personnes vulnérables, recherche médicale, environnement, culture, éducation... Avec les 977 fondations qu'elle abrite, elle soutient chaque année plus de 12 000 initiatives prometteuses et innovantes, en France et à l'international. Indépendante et privée, elle agit grâce à la générosité des donateurs.

https://www.fondationdefrance.org/fr/

#### **EDITORIAL DU GRET**

Comment garantir une utilisation équitable des ressources naturelles, permettre l'accès de tou·te·s aux services essentiels, tout en préservant les milieux naturels et les écosystèmes pour les générations futures? Cette question, au cœur des débats, interroge la manière dont sont prises les décisions qui déterminent le présent et le futur de nos sociétés.

Nos choix politiques sont majoritairement opérés par la puissance publique (nationale et décentralisée), dont on attend qu'elle défende l'intérêt général, et par le secteur privé capitalistique, souvent jugé plus efficace d'un point de vue managérial. Directement et indirectement, tous deux monopolisent les espaces de gouvernance, c'est-à-dire les lieux où se prennent les décisions. Ils mobilisent le plus souvent un modèle de société bâti sur la compétition, la propriété publique ou privée exclusive, une régulation par le marché ou par l'État, et différentes formes de contrôle des comportements des populations.

Le Gret cherche à démontrer qu'une voie alternative est possible et peut redonner aux citoyen·ne·s un véritable pouvoir d'action, en s'inspirant de la théorie des « communs » popularisée par l'économiste Elinor Ostrom. En effet, il est convaincu que des formes de gouvernances partagées sont plus à même d'assurer justice sociale et écologique pour plusieurs raisons. Elles permettent une réappropriation des pouvoirs de décision et de contrôle par les citoyen·ne·s, aux côtés de la puissance publique et du secteur privé, contribuant ainsi à répondre à la crise « démocratique » qui traverse de nombreux pays. Elles entretiennent des dynamiques d'action et d'apprentissage collectifs sur les façons de définir et de faire évoluer les règles à respecter, ce qui est source d'adaptation et de résilience. Enfin, elles reconnaissent des faisceaux de droits différenciés et inclusifs (accès, prélèvement, gestion, etc.) et mobilisent les leviers de la coopération et du « care » (prendre soin) pour construire la société de demain.

Dans une dizaine de pays, le Gret appuie des acteurs locaux à construire des gouvernances partagées où citoyen·ne·s, pouvoirs publics et entreprises apprennent à décider ensemble de l'utilisation et de la préservation de ressources naturelles, de services essentiels ou de territoires. À travers des projets concrets et une démarche de recherche-action rigoureuse, le Gret et ses partenaires construisent une approche, des méthodes et des outils, avec l'ambition qu'ils puissent inspirer les pratiques d'autres acteurs. « Inspirer », car les communs ne sont pas une « recette » à appliquer ou un modèle à dupliquer, mais une **approche** qui repose à la fois sur une intention politique et sur des manières de faire propres à chaque situation.

C'est pour partager cette intention et enrichir ces méthodes que le Gret a organisé, grâce à l'appui de la Fondation de France et en partenariat avec Remix the Commons, un cycle de rencontres sur la gouvernance « en commun » de l'eau, en croisant les expériences d'acteurs sénégalais, français et togolais. Sans chercher à lisser la diversité des contextes, ces échanges ont mis en lumière les résonances entre les constats, les questionnements, les freins, les ambitions et les approches adoptées, « ici et ailleurs » pour façonner des modalités de gouvernance partagée de l'eau.

Face aux défis démocratiques, environnementaux, sociaux qui traversent le monde, ces rencontres renforcent notre conviction qu'il est plus que jamais nécessaire de construire des **espaces d'échange** pour s'interroger collectivement, à partir d'expériences vécues, sur les chemins à emprunter vers un monde plus juste et plus durable.

#### LE GRET

Le Gret est une organisation de solidarité internationale dont l'objectif est de parvenir à concilier satisfaction des besoins essentiels, droits sociaux et impératifs environnementaux. Depuis 1976, ses équipes mettent en place les solutions et les partenariats les plus adaptés localement pour améliorer les conditions de vie des populations tout en préservant notre planète.

Le Gret agit dans une trentaine de pays, sur trois continents, au service des plus vulnérables. Ses actions, issues d'implantations longues et durables dans ses pays d'intervention, reposent sur une démarche de co-construction avec les communautés et un vaste réseau de partenaires. En partageant ses expériences et connaissances, le Gret contribue également à faire évoluer les politiques et les pratiques de développement. Le Gret mène depuis 2019 un programme de recherche-action sur les communs dans 10 pays d'Afrique, d'Asie et en Haïti.

https://gret.org/

# PROGRAMME DE LA RENCONTRE « PRÉSERVER ET PARTAGER L'EAU FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES »

Animation: Stéphane Thépot, journaliste.

#### 13H45-14H00 - ACCUEIL

#### 14H00-14H10 - MOT INTRODUCTIF

- Laetitia Bertholet, responsable du programme transition écologique et solidaire, Fondation de France.
- Marilou Gilbert, animatrice du programme « Communs » et Thomas Le Jeune, responsable de projets « services essentiels locaux », Gret.

#### 14H15-15H15 - LE DÉFI DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU

- Emeline Hassenforder, chercheuse en ingénierie et évaluation des démarches participatives dans le domaine de la gouvernance de l'eau et des territoires, CIRAD.
- · Hamet Diallo, chargé de projets Gret au Sénégal.
- Anne le Strat, docteure en géopolitique, adjointe au maire de Paris chargée de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux de 2008 à 2014.
- Hervé Defalvard, docteur en économie et maître de conférences à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée.

Echanges avec les participant·e·s

#### 15H15-17H30 - REGARDS CROISÉS FRANCE ET AFRIQUE DE L'OUEST

· Lac Togo : Concertation pour la préservation et le partage de l'eau

Komla Apedoh Batchey, Maire de Kpélè 1

Flamay Ahiafor, chargé de projets au Togo, Gret

· Bretagne, France : Préservation et maîtrise partagée du bassin versant

Pauline Pennober, chargée de mission Politiques de l'eau, Association Eau et Rivière de Bretagne.

· Niayes, Sénégal : Des plateformes locales multi-acteurs pour gérer les eaux souterraines

Yves Lamine Ciss, Maire de Mont-Rolland

Hamet Diallo, chargé de projets Gret au Sénégal

• Lyon, France : Assemblée des usager·e·s et eau publique du Grand Lyon

Laurence Boffet, vice-présidente à la participation et aux initiatives citoyennes, Métropole de Lyon.

• Saint-Louis, Sénégal : Participation des usager·e·s à la gouvernance de l'eau potable dans un contexte de réforme de délégation de service public

Adama Sow, chef de Division du Contrôle de l'Exploitation de l'Office des Forages Ruraux

Djiby Sarr, chargé de projet au Sénégal, Gret.

Echanges avec les participant·e·s

#### 17H30-18H - CONCLUSION

- Hervé Defalvard, docteur en économie et maître de conférences à l'Université Paris Est Marne-la- Vallée : regard sur les échanges
- **Jean-François Kibler**, coordinateur du programme « Communs », Gret et **Frédéric Sultan**, coordinateur, Remix the Commons: Suites et perspectives

# PRÉSENTATION DU CYCLE DE RENCONTRES 2024 « FAIRE COMMUN ICI ET AILLEURS »

L'eau est vitale pour la survie des écosystèmes et de l'espèce humaine. Or elle se raréfie et sa qualité se dégrade dans la plupart des régions du monde, en grande partie sous l'effet des activités anthropiques (accroissement démographique, industrialisation, pollutions, artificialisation des milieux) et des changements climatiques.

Les inégalités d'accès à l'eau, déjà très fortes (2,2 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'alimentation en eau potable à domicile gérés en toute sécurité cf. OMS/UNICEF 2023) vont se creuser encore davantage sous l'effet des pénuries: d'ici 2050, plus de la moitié de la population mondiale vivra dans des conditions de stress hydrique (UN-Water 2020).

#### Comment partager équitablement et préserver durablement une ressource vitale de plus en plus rare?

Cette question interroge, de manière à la fois très concrète et très profonde, nos modèles de société.

Les « crises de l'eau » se succèdent et font l'objet d'une attention médiatique et politique croissante. Cependant, le débat public se focalise souvent sur les effets environnementaux et sociaux de ces crises ; la question des modes de gouvernance est, en revanche, peu posée. Or, dans les sociétés humaines, l'eau est avant tout un construit social dont les représentations et les modalités d'usages diffèrent en fonction du contexte géographique, culturel, social, économique. La standardisation des politiques publiques de gestion de l'eau, à l'œuvre dans de nombreux pays, a généralisé une représentation de l'eau réduite à sa seule dimension de bien économique. Cela amplifie sa mise en concurrence ou son accaparement par les usagers en fonction de leur pouvoir économique.

Face à ces défis, de **multiples initiatives** tentent de prendre soin de cet élément vital et d'apprendre à en partager l'accès de façon juste, équitable et apaisée, pour les générations présentes et futures. Certaines initiatives sont portées par les citoyen·ne·s eux-mêmes, d'autres sont promues par les pouvoirs publics dans le cadre de démarches participatives.

Des plateformes, comités, assemblées sont créés pour associer les citoyen·ne·s et usager·e·s à la gestion de l'eau, aux côtés des pouvoirs publics et des acteurs privés. Certaines expériences concernent principalement les services d'eau potable, quand d'autres cherchent à agir à l'échelle des territoires et des ressources en eau, au niveau d'un bassin versant par exemple.

Ces dynamiques de commun, parfois même sans se référer explicitement au concept de commun, visent ainsi à créer les conditions d'une gouvernance partagée de l'eau, où les citoyen·ne·s et usager·e·s ont un réel pouvoir de proposition, de décision et de contrôle, aux côtés de l'Etat.

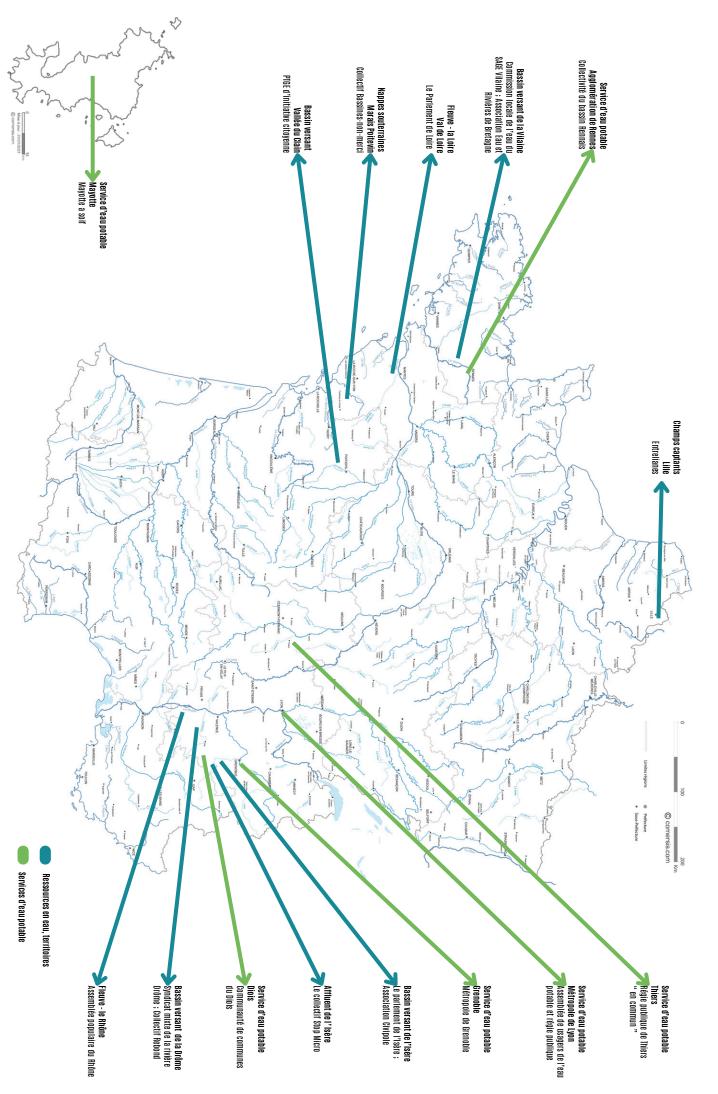
Le <u>Gret</u>, organisation de solidarité internationale, la <u>Fondation de France</u>, premier réseau de philanthropie en France et le collectif <u>Remix the Commons</u>, association qui diffuse des connaissances sur les communs, s'intéressent tous trois au potentiel des communs pour faire évoluer nos façons de faire société vers davantage de justice sociale, environnementale et écologique.

Convaincus de la nécessité de croiser les expériences existantes, pour partager leurs apprentissages et contribuer à promouvoir d'autres manières de faire société, ces 3 organisations ont organisé, d'avril à septembre 2024, un cycle de rencontres sur le thème emblématique de l'eau.

Intitulées « Faire commun ici et ailleurs », ces rencontres ont réuni, au cours de 5 ateliers, de visites de terrain et d'une journée de réflexion, une cinquantaine de participant·e·s, français, sénégalais et togolais : collectifs, associations, collectivités, bailleurs, chercheurs et chercheuses, ces acteurs ont pu partager des expériences concrètes de gestion en commun de l'eau, de façon à en tirer des enseignements et initier un réseau d'échanges qui pourrait se poursuivre et s'accroître de nouvelles expériences.

L'objectif de ces rencontres est ainsi d'**inspirer des modes d'action** pour les collectivités, les services de l'Etat, les citoyen ne s, les fondations et autres acteurs pouvant jouer un rôle dans la transformation de nos modèles de gouvernance de l'eau.

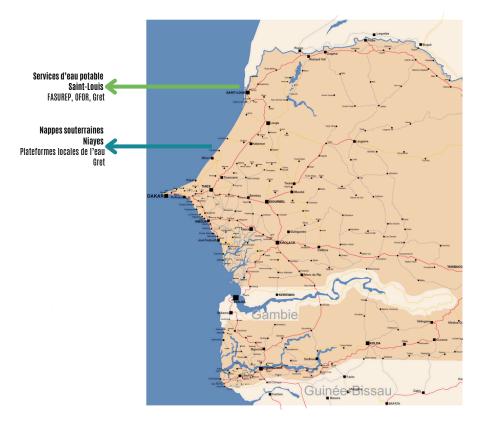
# Carte des initiatives françaises participant au cycle de rencontres



#### Carte de l'initiative togolaise participant au cycle de rencontres



#### Carte des initiatives sénégalaises participant au cycle de rencontres



#### **RESSOURCES**

Le cycle de rencontre a donné lieu à plusieurs publications.

Vous trouverez ci-après des fiches synthétiques, préparées pour les ateliers, retraçant **8 expériences** de gestion en commun de l'eau.

Le Gret et Remix the commons publieront, dans quelques mois, un carnet et une série de vidéos retraçant ces expériences et les apprentissages

Plusieurs ressources (carnets faire commun, podcasts) sont déjà disponibles :

- Sur le site du Gret : https://gret.org/communs/
- Et sur le site de Remix the commons :
   https://wiki.remixthecommons.org/index.php/Rencontres faire commun ici et ailleurs
   https://nuage.en-commun.net/s/go3r5ApSAat57Z8

Si vous souhaitez recevoir des informations ou ressources, vous pouvez nous contacter :

- Gret, animatrice du programme Communs : Marilou Gilbert, gilbert-m@gret.org
- Remix the commons, coordinateur : Frédéric Sultan, fredericsultan@remixthecommons.org

#### REMIX THE COMMONS

L'association Remix the commons collecte et diffuse la connaissance sur les communs et œuvre à la reconnaissance du rôle des collectifs dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'action publique. Remix s'engage avec les personnes et les collectifs concernés dans la construction d'initiatives de mise en commun (commoning) qui répondent à leurs besoins et renforcent leur pouvoir d'agir. Remix publie une documentation sur des conditions d'organisation des communs et les enjeux politiques dans différents domaines tels que l'alimentation, la santé, l'usage des TIC, l'eau, le foncier et la terre, l'usage partagé des espaces et la propriété, etc...

https://www.remixthecommons.org/fr/





## Les usager·e·s dans la gouvernance de l'eau potable en milieu rural au Sénégal, en contexte de délégation de service public

#### SITUATION D'ACTION

Dans le Gorom-Lampsar (région de Saint- Louis) au Nord-Ouest du Sénégal, l'approvisionnement en **eau potable** fait face à des enjeux de gestion et de qualité, surtout en zone rurale.

A l'échelle du pays, les organisations d'usager·e·s ont un rôle historique dans la gestion et la délivrance de l'eau potable. Au fil des années et des nombreuses réformes qu'a connu le secteur de l'hydraulique rurale, les usager·e·s se sont structuré·e·s au sein des comités d'usager·e·s puis des Associations d'usagers des forages (Asufor) et des Réseaux d'eau potable (Asurep). Ce mode de gestion communautaire s'est toutefois trouvé limité, faisant face à des défaillances techniques et organisationnelles.

En 2014, une réforme nationale de délégation de service public modifie en profondeur la gouvernance du service d'eau potable en remettant en cause l'existence de ces organisations des usager-e-s. L'Office des forages ruraux (Ofor) est créé, et un consortia d'entreprises sénégalaises et internationales se partagent la gestion de l'eau sous contrats de délégation. Cette réforme est mal accueillie par les populations locales en partie représentées par les Asufor. La réforme est ressentie comme injustifiée : elle ne repose sur aucun diagnostic et ne prévoit pas de nouveau dispositif pour assurer un rôle des usager-e-s au niveau local.

Malgré les promesses d'amélioration du service, les usager·e·s dénoncent une augmentation des factures et une opacité du nouveau modèle de gestion du service, dont la qualité ne s'est pas améliorée. Ils craignent une perte de proximité avec les instances de gouvernance de l'eau potable. Le Gret, présent depuis 1997 dans la zone, accompagne la mise en place d'un dialogue concerté entre l'État et l'opérateur·rice d'un côté, et les collectivités et les usager·e·s de l'autre, pour que ces derniers se fassent leur place dans la réforme.

#### Unité de potabilisation et de traitement de Lampsar



#### LOCALISATION

- · Zone du Gorom-Lampsar, Région de Saint-Louis, au Sénégal
- 78 localités dans les départements de Saint-Louis et de Dagana
- Alimente plus de 70 000 habitant·e·s

#### ENJEUX DE GOUVERNANCE

- Manque de transparence sur la facturation et les investissements réalisés par l'opérateur-rice
- Réinstaurer le dialogue, la confiance et les mécanismes de redevabilité entre les usager·e·s, l'Ofor et l'opérateur·rice
- Renforcer et structurer la participation des usager·e·s à la gouvernance pour améliorer la qualité du service

#### SITUATION HYDRIQUE

- Eau de surface du fleuve Sénégal et défluent du Lampsar
- Baisse de la qualité de l'eau et dysfonctionnements du service

- Associations d'usagers de réseaux d'eau potable (Asurep)
- Fédération des associations d'usagers des réseaux d'eau potable (Fasurep)
- Office des forages ruraux (Ofor)
- La Société d'exploitation des ouvrages hydrauliques (SEOH), un consortium sénégalais-hollandais-rwandais
- Gret (chargé de recherche-action, animateurs, chef de projet...)
- Les Comités locaux de suivi (CLS) de délégation de service public



#### EXEMPLE D'ACTIONS MISES EN PLACE PAR LE GRET

- 2 ateliers de modélisation (méthode Pardi) pour définir une vision partagée du rôle et des interactions entre acteur·rice·s du service
- **Jeux sérieux** pour susciter le dialogue entre les usager·e·s, l'Ofor et les opérateur·rice·s
- Accompagnement de la Fasurep à structurer 12 comités des usager·e·s en remplacement des Asurep afin d'assurer la défense des intérêts des usager·e·s et l'amélioration du service dans les CSL

#### PROCESSUS DE MISE EN PLACE D'UN DIALOGUE CONCERTÉ

Entre 2015 et 2019, l'équipe du Gret au Sénégal, l'université Gaston Berger de Saint-Louis, l'Agence Régionale de Développement et la Fasurep mettent en place une démarche de recherche action pour **poser un diagnostic partagé** sur la situation et en particulier sur les ressentis des usager·e·s, citoyen·ne·s, collectivités et autorités étatiques vis-à-vis de la réforme. En 2020, les constats et recommandations pour la prise en compte des usager·e·s, ainsi que les mobilisations citoyennes, conduisent l'Etat à suspendre la réforme. Celle-ci est alors évaluée (financement Banque Mondiale), l'occasion d'ouvrir le dialogue avec les pouvoirs publics et d'expérimenter des modalités de gouvernance qui incluent les usager·e·s.

La mise en place progressive du dialogue est favorisée par l'expérimentation de méthodes et de stratégies qui s'inscrivent pour le Gret dans une approche par les communs. La modélisation participative (méthode Pardi « Problématique-Acteurs-Ressources-Dynamiques-Interactions »), mobilisée avec l'appui du centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), permet de révéler les interdépendances entre les acteur-rice-s, de pointer les défaillances du service (manque de transparence, pannes, prix considérés trop élevés...), et d'identifier des pistes d'action pour les associations d'usager·e·s. Celles-ci prennent alors en main l'installation de compteurs homologués, de branchements sociaux pour les ménages démunis, mais aussi le renforcement de la communication entre les décideur·euse·s du service et les usager·e·s, et le suivi des performances des exploitant·e·s. Ces activités leur permettent de réaffirmer leur place dans la délivrance du service tout en mettant en évidence l'intérêt de les appuyer dans leur nouveau rôle de représentation des usager·e·s.

Dans le prolongement du Pardi, le Gret, le bureau Lisode et les acteur·rice·s du service développent un **jeu de rôle** (sur plateau) nommé F'eau ba deg'eau, ou « jeu de l'entente ». En simulant un système d'eau potable géré par un opérateur privé fictif, il amène les usager·e·s, l'Office des forages ruraux (Ofor) et autres joueurs à se mettre les uns à la place des autres. Le jeu et son processus de coconstruction favorisent la compréhension partagée des enjeux de gouvernance du service d'eau et du rôle central des usager·e·s dans son fonctionnement.

Ces expérimentations débouchent sur la mise en place d'espaces de concertation aux échelles de la région (Kaffrine, Thiès, Saint-Louis), des communes et des arrondissements (Mbane et Ndiaye) : les comités locaux de suivi (CLS) de délégation de service public. Ils ont pour mission de veiller à la bonne exécution du contrat de service public, et de servir de cadre de dialogue et de d'informations entre les diffusion usager·e·s, collectivités, les services techniques de l'État, l'Ofor et les opérateurs privés. Les associations d'usager·e·s y assureront un rôle de contrôle et de suivi du service, en faisant remonter la voix des usager·e·s (notamment via un mécanisme de suivi et de traitement des plaintes) vers les décideur euse s d'une part, et en partageant les informations sur le service auprès des usager e s d'autre part.

#### **CONTACT:**

Chargé de projet du Gret : Djiby SARR sarr.senegal@gret.org



## Les usager·e·s dans la régie publique de l'eau de la Métropole de Lyon

#### SITUATION D'ACTION

La Métropole de Lyon puise 98% de son eau potable dans les nappes alluviales du Rhône, au Nord de la ville. Sa production et sa distribution sont, jusqu'en 2020, déléguées à l'entreprise Veolia par un contrat de délégation de service public.

Alors que la ressource en eau est sous tension, les élu-e-s de la Métropole ont approuvé la reprise en gestion publique du service d'eau potable, de la production à sa distribution. Ce passage en régie est un moyen d'impulser un ressaisissement citoyen de la question de l'eau comme bien commun, plutôt que bien de consommation et de préparer la représentation des usager-e-s au sein du conseil d'administration de la régie. Ce choix politique répond à trois principaux enjeux :

- Écologiques : prioriser la préservation de l'eau et sa gestion sur le long terme
- **Démocratiques** : développer une "culture de l'eau" au sein des habitant·e·s de la Métropole et associer les associations et usager·e·s domestiques et professionnel·le·s à la création de la régie et à sa gouvernance via une "concertation partenariale".
- D'équité : garantir le droit fondamental d'accès à une eau de qualité pour toutes et tous.

#### L'ASSEMBLÉE DES USAGER.E.S

- 80 membres initialement (120 aujourd'hui)
- Ouverte à tous citoyen·ne·s et collectifs qui souhaitent la rejoindre
- 4 membres siègent au CA de la régie
- Lieu de débat sur les sujets stratégiques rencontrés par la régie / Métropole
- Est interpellée par la Métropole ou la régie sur des questions stratégiques
- Peut interpeller la collectivité sur les questions qu'elle souhaite faire remonter
- · Lieu de coordination et de sensibilisation du grand public

#### LOCALISATION

- Métropole de Lyon (département du Rhône)
- Territoire de 533,7 km2
- 1 424 069 habitant·e·s concerné·e·s

#### ENJEUX DE GOUVERNANCE

- · Reprise en régie publique du service d'eau potable
- Association des citoyen·ne·s et usager·e·s à la construction de la régie et à sa gouvernance

#### SITUATION HYDRIQUE

- · Captage dans les nappes alluviales du Rhône
- Baisse du débit du Rhône

- Métropole de Lyon (élu·e·s, agent·e·s)
- Régie publique du Grand Lyon
- Assemblée des usager·e·s
- Associations membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
- · Planète citoyenne

#### Schéma récapitulatif des rôles des usager·e·s de l'eau

Pour une gestion démocratique de l'eau sur notre territoire



#### LES ÉTAPES DU PROCESSUS:

- 1) Pré-concertation / acculturation (novembre 2021-mars 2022) Associations
- 2) Concertation sur les valeurs de la régie publique (marsseptembre 2022) Associations et habitant·e·s
- 3) Concertation sur la gouvernance de la régie (septembredécembre 2022) - Associations et habitant·e·s

En parallèle : Démarche prospective participative Eau Futur-E (mars décembre 2022) Tout public, habitant·e·s de la Métropole

#### PROCESSUS DE CONCERTATION ET TARIFICATION

De l'automne 2021 à l'hiver 2022, différents ateliers ont permis aux participant et de renforcer leurs connaissances sur l'eau et d'intégrer des grands principes comme le droit à l'eau pour toutes et tous dans une Charte des usager et s. D'autres ateliers, plus opérationnels et animés par la Métropole et Planète citoyenne, ont amené à définir les modalités d'association des usager et à la gouvernance de la régie publique. Ces ateliers de concertation ont mené à la création d'une Assemblée des usager et de l'eau, et à l'élection de quatre représentant et sur 14 candidatures) au CA de la régie publique.

En parallèle, la Métropole a conduit une **démarche participative prospective** – Eau Futur-E – pour mettre en récit et valoriser les imaginaires de l'eau par le sensible, et faire émerger des futurs possibles autour de l'eau dans sa complexité. Les participant·e·s à cette démarche ont aussi été impliqués dans la concertation pour la création de la régie à partir de mars 2022.

La mise en place d'un système de tarification (opérationnel en 2025) de l'eau potable solidaire et respectueux de l'environnement a été le premier chantier structurant de la jeune régie publique mobilisant l'Assemblée des usager·e·s. Le processus s'est déroulé en plusieurs étapes, allant de la montée en compétence collective à l'élaboration de scénarios de tarification.

Les réflexions et débats menés conjointement par l'Assemblée des usager·e·s, les services et élu·e·s de la Régie et de la Métropole (réunis dans un comité de pilotage dédié) ont permis de retenir 4 grands principes qui guideront la création du système de tarification :

 Une tarification progressive, inspirée de Montpellier, avec un maintien des premiers m3 d'eau « vitale » gratuits pour tous les abonné·e·s et une augmentation croissante du prix pour pénaliser les consommations excessives (en tenant compte des familles nombreuses)

- Une structure tarifaire solidaire et préventive, inspirée de la régie publique de Grenoble, par la mise en place d'une aide préventive attribuée à tous les ménages éligibles, abonnés ou non.
- Une différenciation entre usager·e·s domestiques et usager·e·s professionnel·le·s pour inciter et responsabiliser les professionnel·le·s sur leur consommation, tout en tenant compte de leur diversité en termes de poids (agriculture intensive, petits agriculteurs...) et de vocation (industriels, hôpital public...).
- L'application d'une même grille tarifaire à l'habitat collectif qu'à l'habitat individuel, en tenant compte du nombre de logements, pour une structure plus juste, équitable et vertueuse.

Dans la suite de cette première étape, l'Assemblée envisage d'intégrer les problématiques d'assainissement dans la structure tarifaire, notamment pour en renforcer l'effet de levier, ainsi que les différents types d'usagers non domestiques (marchands et non-marchands par exemple).



#### **CONTACT:**

Assemblée Usagers Eau assembléeusagerseau@grandlyon.com



## Faire commun pour préserver les ressources en eaux souterraines dans les Niayes - Sénégal

#### SITUATION D'ACTION

La zone des Niayes est située sur le littoral entre Dakar et Saint-Louis et s'étend sur 120 km de long et 20 km de large environ. Les dynamiques agricoles et industrielles y sont très fortes et on y observe une certaine croissance démographique.

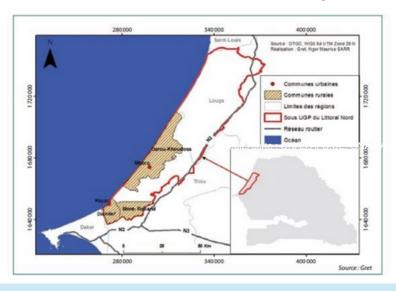
Les ressources en eau, très majoritairement souterraines, sont exploitées par les prélèvements d'une multiplicité d'usager·e·s (agriculteur·rice·s, éleveur·euse·s, industriel·le·s, miniers, population urbaine et rurale...). Alors que le niveau des nappes baisse et subit des pollutions de plus en plus fortes, notamment liées aux industries, le nombre de forages se multiplie selon une logique concurrentielle.

Dans un contexte de décentralisation, l'Etat (via la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau) a impulsé la mise en place d'une **gestion intégrée des ressources en eau** (GIRE) à partir des années 2000. Elle vise à préserver les ressources et à renforcer les mécanismes de régulation autour de l'eau. En 2017, elle confie au Gret l'opérationnalisation de la GIRE dans la zone des Niayes.

Trois projets « GIRE » se sont depuis succédés pour expérimenter la mise en place de la GIRE à l'échelle locale qui soit le fruit d'un dialogue entre l'ensemble des usager·e·s (citoyen·ne·s / usager·e·s domestiques, agricoles, etc.) et les pouvoirs publics.

Les habitant·e·s du territoire expérimentent ainsi une manière de **co-construire des politiques publiques**, reposant sur une articulation des rôles entre des Plateformes locales de l'eau (multi-acteur·rice·s), les collectivités (mairies en particulier) et l'Etat (à travers la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau).

#### Les communes ciblées dans la zone des Niayes



#### LOCALISATION

- Zone des Niayes Sénégal
- 120 km de long sur 20 km de large environ
- 5 communes : Mont-Rolland, Diender, Kayar, Darou-Khoudoss et Mboro
- En cours d'élargissement à 14 nouvelles communes

#### SITUATION HYDRIQUE

- · Ressources en eau presque exclusivement souterraines
- Hausse des prélèvements par une multiplicité d'usager·e·s, dont les industriels
- Surexploitation et diminution exponentielle du niveau des nappes
- Pollutions croissantes

#### ENJEUX DE GOUVERNANCE

- Accompagner l'émergence de trois, puis onze plateformes locales de l'eau (PLE)
- Mise en place de Plans locaux de GIRE (PLGIRE)

- Plateformes locales de l'eau (usager·e·s, citoyen·ne·s, mairies)
- Communes (Mont-Rolland, Diender-Kayar, Darou-Khoudoss -Mboro)
- Direction de la Gestion et Planification des Ressources en Eau (DGPRE)
- Gret (chargé·e de recherche-action, animateur·rice·s, chef·fe de projet...



L'équipe du Gret (5-8 pers.) au Sénégal adopte une posture de facilitation. Son approche par les communs consiste à accompagner l'action collective, le dialogue et la construction de mécanismes de gouvernance partagée entre les citoyen·ne·s, les usager·e·s, et les pouvoirs publics. La démarche de recherche-action dont la rigueur est permise par le travail d'un·e doctorant·e, aide à adopter un regard réflexif sur cette posture et sur les changements liés au contexte et aux relations de pouvoir.

#### GOUVERNANCE DES PLATEFORMES LOCALES DE L'EAU (PLE)

**Association** avec assemblée générale, comité directeur, bureau exécutif et pôles de mise en œuvre (infrastructures, environnement, informations et gouvernance).

Comité directeur composé des maires et des membres « actifs » de l'association. Il évalue les avancées et décide des orientations stratégiques.

Organisation par « **collèges représentatifs** » (agriculteur·rice·s, éleveur·euse·s...) avec un système de pondération pour améliorer la représentativité. Les industriels ont un collège dédié mais sont absents.

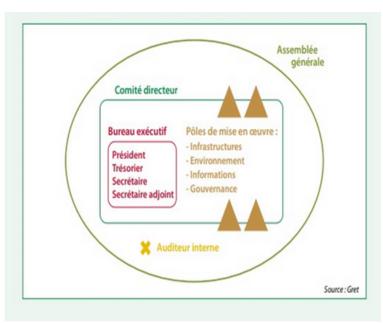
#### LE PROCESSUS

Le Gret et la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau ont décidé d'accompagner la création de plateformes locales de l'eau. Espaces de gouvernance à l'échelle communale ou intercommunale, elles regroupent les acteur-rice·s engagé·e·s et soucieux·euse·s de la préservation de la ressource en eau (agriculteur-rice·s, éleveur-e·s, associations d'usager-e·s de l'eau potable, opérateur-rice·s privé·e·s, services techniques de l'État, collectivités territoriales, ONG, chercheur-euse·s, etc.). Elles permettent un espace de réflexion et d'organisation pour le partage et la préservation de la ressource avec l'objectif de mettre en œuvre une régulation locale contraignante.

#### EXEMPLE D'ACTIONS MISES EN PLACE PAR LE GRET

- Appui à la structuration des plateformes locales de l'eau (choix du mode de prises de décision - consensus, vote uninominal, vote de valeur, etc.)
- Jeux sérieux prospectifs, pour favoriser la coopération entre la Direction de la Gestion et de la Planification des ressources en Eau et les plateformes locales de l'eau, etc.
- Actions de sensibilisation inspirées de l'éducation populaire: ciné-débats, théâtres-forums, éducation à l'environnement, etc.

#### Schéma de gouvernance d'une PLE



Conçu par chaque PLE, les Plans locaux de GIRE (PLGIRE) sont des outils de planification territoriale qui priorisent des actions à conduire à l'échelle locale. Le cadre législatif ne conférant pas encore aux PLE des compétences de régulation, leurs principales missions sont d'identifier les problématiques, d'imaginer un futur souhaitable et de réaliser des actions de sensibilisation (caravanes de l'eau), d'aménagement (reboisement...) ou de suivi (recensement des ouvrages hydrauliques...). Chaque PLGIRE sera composé d'un plan d'objectifs, d'un plan opérationnel et d'une charte. Les trois premiers PLGIRE ont été soumis à la validation de la DGPRE, de la sous-préfecture et des municipalités et acceptés entre 2019 et 2021. La troisième phase du projet Girel (2022-2026) accompagne la mise en place de nouvelles PLE dans 14 communes, afin de créer un cadre de concertation à l'échelle de l'ensemble du système aquifère des Niayes pour avoir un impact sur la ressource (quantitatif et qualitatif) visible et mesurable.

#### **CONTACT:**

Chargé de projet du Gret : Hamet DIALLO hamet.senegal@gret.org





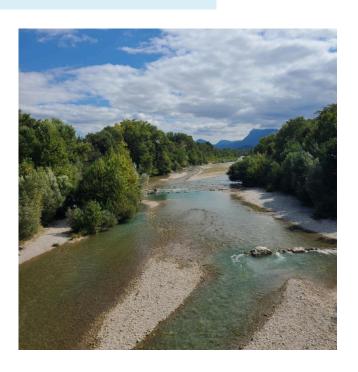
# Vallée de la Drôme : une mobilisation des élu-e-s et citoyen-ne-s pour préserver et partager l'eau face aux changements climatiques

#### SITUATION D'ACTION

Le bassin de la Drôme est un territoire rural composé en grande majorité de zones forestières et naturelles (75%), ainsi que de terres agricoles (24%).

Le bassin versant fait face à une baisse du débit d'eau, principalement liée aux changements climatiques et à l'augmentation des prélèvements en eau. Elle s'aggrave l'été, quand la Drôme accueille près du double de sa population. La vallée de la Drôme est en déficit quantitatif : les prélèvements doivent être réduits de 15 %, ce qui constitue un défi conséquent en matière de gouvernance.

En effet, la raréfaction des ressources exacerbe les tensions existantes entre les différentes utilisations de l'eau - agricoles, industriels, de loisirs, domestiques, etc. La priorisation des usages et une gestion inclusive et équitable au niveau du territoire deviennent d'autant plus cruciaux.



#### LOCALISATION

- Vallée de la Drôme (bassin-versant de 1800 km2)
- 24% de terres agricoles (dont 16% irriguées) et 75% de zones forestières et naturelles
- 3 communautés de communes : Val de Drôme, Diois, Crestois et du Pays de Saillans

#### ENJEUX DE GOUVERNANCE

- Le SAGE de la rivière Drôme est le premier de France (1997)
- 2e révision du SAGE en cours avec participation citoyenne sur la phase d'état des lieux – diagnostic et concertation élargie pour définir les enjeux de changements climatiques
- · Hiérarchisation des usages

#### SITUATION HYDRIQUE À HORIZON 2050

- Pression accrue sur la ressource de juin à septembre (-20% à -30% du débit). Plus forte fréquence et aggravation des assèchements des rivières
- · Milieu aquatique menacé

- SMRD (Syndicat Mixte de Rivière Drôme)
- CLE de la Drôme
- Collectivités
- Acteurs économiques (tourisme, agriculture, industrie...)
- Des collectifs et associations : Biovallée ou Rebond par exemple

#### LE PROCESSUS

Le Syndicat Mixte de Rivière Drôme (SMRD) est un acteur central dans la gestion de la rivière Drôme à l'échelle du bassin versant. Fondé dans les années 1980, le SMRD a été créé pour répondre à des tensions liées à la gestion des matériaux sédimentaires qui faisaient l'objet d'une forte exploitation. A cette époque, la rivière Drôme était également utilisée pour évacuer les déchets et les eaux usées ainsi que pour l'irrigation agricole. Cette intensification des usages a fortement augmenté les besoins en eau, entraînant une diminution progressive des ressources disponibles. En parallèle, et pour répondre à l'évolution des enjeux, les missions du SMRD ont évolué pour désormais porter les compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation) et animer la politique de l'eau pilotée par la Commission Locale l'Eau.

Il a donc été nécessaire de développer des outils de gestion pour préserver la ressource et apaiser les conflits d'usage. Tous les représentant·e·s des organismes concernés de l'époque (communes, irrigants, fédération de chasse, associations de protection de l'environnement, etc.) ont été impliqués. Ce travail initial a conduit, dans les années 1990, à la création du premier Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) et à la première Commission Locale de l'Eau (CLE) de France. Depuis 2018, une deuxième révision du SAGE est en cours afin d'intégrer de nouvelles connaissances, notamment pour prendre en compte les enjeux de changements climatiques sur le territoire. En amont de cette révision, une phase de consultation citoyenne, qui a pris corps avec le projet SPARE (Strategic planning for alpine river ecosystem), a été mise en œuvre avec l'appui du CIRAD et de l'INRAE. Les habitant·e·s ont été impliqué·e·s dans plusieurs étapes, comme la co-construction du cadre de participation, l'établissement d'un état des lieux du territoire, et la proposition d'actions concrètes pour la gestion de l'eau et des rivières. Les résultats du projet ont été présentés en CLE dès le début de la révision du SAGE et ont également été partagés avec les acteur rice s institutionnels et le public lors d'un séminaire de restitution.

La révision du SAGE Drôme s'est ensuite poursuivie avec le projet SAGE Drôme 2050, étude prospective qui vise à définir une stratégie collective d'adaptation au changement climatique en faisant collaborer tous les acteur-rice·s du territoire concernés par l'eau. Ses résultats seront intégrés à la rédaction du SAGE et de ses documents associés. Des phases de concertation se sont organisées autour de 6 ateliers thématiques qui regroupaient de multiples acteur-rice·s du territoire (élu·e·s, associations, offices des forêts et de la biodiversité, syndicats, coopératives, mairies, communautés de communes, SAGE, SCoT, brasseries, campings, agences de tourisme...). Au total, le SMRD a mis en lien plus de 250 acteur-rice·s du territoire ce qui a permis de décloisonner les secteurs et de créer une réelle dynamique de faire ensemble.

# LES 4 AXES COMMUNS D'ADAPTATIONS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- La sobriété (consommation des citoyen·ne·s usager·e·s, agriculture...)
- Résilience des milieux et des sols (plantation de haies, hydrologie régénérative ...)
- Partage de l'eau
- Sécurisation de la ressource (stockage d'eau)

Le programme EcoDrôme est une autre illustration de la capacité des acteur·rice·s du territoire à se mobiliser et à travailler ensemble. Piloté par le SMRD et la CLE, ce programme vise à réduire la consommation d'eau à l'échelle du territoire. Son élaboration repose principalement sur des ateliers d'écoute réunissant divers acteur·rice·s, sur des retours d'expérience de territoires voisins, ainsi que sur un sondage à grande échelle auprès du public. Cette démarche a permis d'identifier les acteur-rice-s prioritaires et les activités à mettre en place. Parmi les initiatives, on peut citer l'amélioration de la gestion des compteurs des collectivités, l'accompagnement et la sensibilisation du public (animations, distribution hydro-économes, actions de sensibilisation dans les écoles), ainsi que l'organisation d'ateliers destinés aux professionnel·le·s pour promouvoir des pratiques plus économes en eau.

Cette démarche de concertation pour l'élaboration des SAGE est notamment possible grâce à une forte mobilisation citoyenne déjà présente sur le territoire. Les associations y jouent un également un rôle pour améliorer l'accès des habitanters aux informations et aux connaissances sur l'eau et sa gouvernance, et rapportent aux citoyen-ners ce qu'il se décide dans la CLE (sans y siéger pour autant).

L'association Rebond, par exemple, favorise l'accès et la circulation d'outils et d'informations aux habitant·e·s de Crest sur la politique locale, notamment liée à l'eau. Dans une démarche d'éducation populaire, ses membres partagent des connaissances de base pour mieux comprendre les mécanismes locaux gouvernance de l'eau et le rôle des différentes instances, par exemple via l'organisation de réunions publiques auxquelles participent aussi, parfois, des acteur·rice·s publics. L'association Biovallée mène des de sensibilisation auprès tous d'acteur·rice·s, valorise des projets visant à améliorer la gestion de l'eau, met en place de partenariats locaux pour développer des initiatives et mène des recherches pour mieux comprendre les enjeux liés à l'eau et trouver des solutions aux défis climatiques.

#### **CONTACT:**

Syndicat Mixte de la Rivière Drôme : info@smrd.org

**FRANCE** 



## Des organes locaux de gestion de l'eau pour mettre en place une gestion concertée du bassin versant du Lac Togo

#### SITUATION D'ACTION

Le bassin versant du lac Togo, au Sud du pays, subit de fortes pressions sur les ressources en eau dues à la croissance et à la concentration démographique, la diversité des usages (domestiques, irrigation, élevage, industriels...) et les impacts des changements climatiques.

En découlent des problèmes liées à la gouvernance et au partage de la ressource conduisant à des tensions, une eau de qualité de plus en plus dégradée, un service d'eau potable et d'assainissement insuffisant.

En 2010, la loi portant Code de l'Eau est adoptée dans le but de combler un long vide juridique et de mettre en place un cadre adéquat d'une « gestion intégrée et rationnelle des ressources en eau ». De plus, le tout s'inscrit dans un processus de décentralisation, qui amène un redécoupage du territoire national en une centaine de communes, effectif depuis 2019.

Les politiques publiques ainsi que les stratégies nationales liées à l'eau doivent donc s'insérer dans une dynamique de gestion intégrée de ressources en eau (GIRE). Le cadre juridique et réglementaire donne la possibilité aux communes (ou à un regroupement de communes) de se saisir de la gestion et de la gouvernance de la ressource en eau en créant des Organes Locaux de Gestion de l'Eau (OLGE) pour la réalisation et la gestion d'ouvrages hydrauliques, de masses d'eau ou d'une zone humide d'intérêt local, communal ou intercommunal.

Tout l'enjeu est donc d'accompagner les collectivités territoriales dans ces nouvelles compétences afin d'assurer la mise en place d'une gestion intégrée de ressources en eau, qui se construise sur les dynamiques locales.

#### LOCALISATION

- Bassin versant du lac Togo (BVLT)
- Superficie de 8000 km2
- 3 millions d'habitant·e·s, soit environ 40% de la population togolaise
- 3 communes pilotes: Haho 1, Kpélé 1, Zio 2

#### ENJEUX DE GOUVERNANCE

- Tensions d'usage (notamment entre bouvier·e·s et agriculteur·rice·s) et inégalité d'accès
- Insuffisance et méconnaissance du cadre juridique et institutionnel
- Faible organisation/structuration et fonctionnement des organes/organisations locaux

#### SITUATION HYDRIQUE

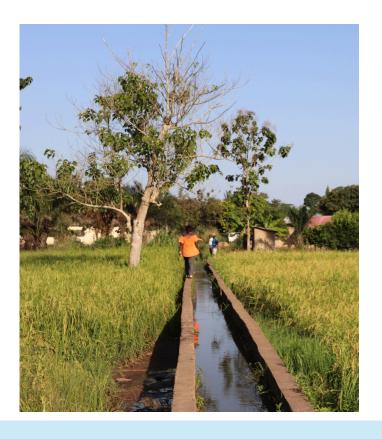
- · La méconnaissance de la ressource et des prélèvements
- · La surexploitation et/ou le gaspillage de la ressource
- La pollution : industrielle, agricole, domestique, intrusion saline
- Faible couverture en eau potable et en assainissement
- · Gestion des ouvrages déficiente

- Municipalités et populations des communes, notamment membres des OLGE
- Direction des Ressources en Eau (DRE) du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA) du Togo
- Gret (chargé·e de recherche-action, animateur·rice·s, chef·fe de projet...)

#### LE PROCESSUS

Suite à une étude de faisabilité menée en octobre 2021 par le Gret et la Direction des Ressources en Eau (DRE) du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, un projet de recherche-action de GIRE dans bassin versant du Lac Togo voit le jour. L'objectif est de contribuer à gérer durablement et équitablement les ressources en eau du Togo dans 3 communes pilotes (Haho1, Kpélé1, Zio2) à travers l'amorce d'une GIRE ancrée localement et l'amélioration des politiques et actions publiques en la matière. De façon pratique, l'initiative entend accompagner les usager·e·s (éleveur-euse-s, agriculteur·rice·s, habitant·e·s) groupements locaux (de jeunes, de femmes etc.) à se saisir de la gestion locale de l'eau et à se faire une place dans sa gouvernance de manière concertée.

- La première étape a été d'identifier, de cartographier et d'analyser les acteur-rice·s locaux dans chaque commune afin de pouvoir impulser une démarche à la fois inclusive et participative. Dans cette grande diversité d'organisations sectorielles et en absence de structures cadrant ces dernières, les acteur-rice·s sont répertorié·e·s et classé·e·s en groupes.
- Ensuite, des comités ad-hoc composés de personnes ressources ont été constitués pour conduire les différentes étapes du processus de la mise en place des OLGE: le choix des options de représentation, le choix des représentant·e·s, etc. Au moment du choix des représentant·e·s, une équipe de validation se charge de vérifier la transparence du processus, la représentativité et la légitimité des personnes choisies. A noter que dans les OLGE, une attention particulière est accordée aux femmes et un quota de 25% de femmes au minimum doit être respecté au sein du bureau exécutif de l'organe.



# LE FONCTIONNEMENT D'UNE OLGE

- Un cadre de concertation et de dialogue multiacteur·rice·s composé d'une AG de 4 collèges, d'un bureau exécutif et des commissions thématiques.
- Doit veiller à la représentativité et à la participation des membres, ainsi que la mise en place concertée des règles.
- Doit co-construire, avec les parties prenantes, les mécanismes et modalités d'articulation des responsabilités.
- Est régi par un règlement intérieur et doit mettre en place un plan d'action, un SAGE.

Les OLGE sont composées de trois organes : une Assemblée générale (organe suprême de l'OLGE, composé des représentant·e·s de tous les groupes d'acteur·rice·s concerné·e·s), un bureau exécutif et des commissions thématiques. Ils sont composées de quatre collèges d'acteur·rice·s : l'administration et entreprises publiques (préfecture, services techniques entreprises publiques), les collectivités territoriales et la chefferie traditionnelle (conseil municipal, services techniques municipaux, chefferie cantonale...), les usager·e·s (fournisseurs de service d'eau potable et d'assainissement, société de production agriculteur rice s, conditionnée. éleveur·euse·s. pêcheur·euse·s, minier·ère·s, industrie du tourisme, représentant·e·s d'associations locales de protection de l'environnement, des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap...), et enfin les organisations de la société civile (ONG, associations, syndicats, leaders religieux...).

Tout le long de ce processus, le Gret a cherché à impulser une mobilisation collective et une concertation qui puisse s'inscrire dans la durée, tout en mettant l'accent sur la compréhension partagée du concept de GIRE. Début 2024, les trois premiers OLGE ont été créés officiellement.

Leur structuration est en cours (avec des sessions de renforcement de capacités) et de nouveaux questionnements voient le jour :

- Quelle la garantie d'un engagement durable de tous les acteur-rice·s ?
- Comment pérenniser et financer leur fonctionnement et leur animation ?
- Les OLGE pourront-elles assurer une préservation et un partage « en commun » durable et fonctionnel de l'eau à l'échelle de la commune ?
- Quelle articulation entre les OLGE et les comités de bassin lorsque ceux-ci seront mis en place ?

#### **CONTACT:**

Flamay Ahiafor ahiafor.togo@gret.org



# Gérer et préserver l'eau du bassin versant de la Vilaine : place et rôle de la mobilisation citoyenne

#### SITUATION D'ACTION

Situé en Bretagne, le bassin versant de la Vilaine voit ses ressources en eau menacées en quantité et en qualité. De par ses caractéristiques hydrographiques et les impacts du changement climatique, les cours d'eau, très dépendants de la pluviométrie, s'assèchent de plus en plus. Les milieux et écosystèmes reliés subissent aussi les pollutions et une hausse de la consommation essentiellement due aux activités industrielles, agricoles et à l'accroissement démographique.

Comme dans le reste de la Bretagne, la mobilisation citoyenne sur le territoire est très forte, notamment sur les enjeux liés à l'eau. Pendant plus de quinze ans et avec l'appui de quelques élu·e·s engagé·e·s, cette mobilisation a par exemple conduit la ville de Rennes à passer en régie publique d'eau potable en 2015, mettant fin à son contrat de délégation de service public avec Veolia.

Les associations comme Eau et Rivières de Bretagne sont aujourd'hui très présentes au sein des espaces de concertation, et en particulier dans les 42 Commissions Locales de l'Eau (CLE) prévues pour élaborer et mettre en œuvre les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) au niveau des bassins versants.



#### ACTEURS CLÉS

- La société civile dont Eau et Rivières de Bretagne et ses associations membres (une centaine)
- · Collectivité Eau du Bassin Rennais, un syndicat mixte
- La Commission Locale de l'Eau de la Vilaine
- · Les citoyen·ne·s

#### SITUATION HYDRIQUE

- 75% de l'eau potable provient d'eaux de surface
- Dépendance pluviométrique forte
- Pollution de l'eau (pesticides de synthèse)
- Forte hausse de la **consommation** (industries, agriculture, accroissement de la population)

#### LOCALISATION

- Bassin-versant de la Vilaine (Bretagne et Pays de la Loire)
- Territoire de 11 000 km2, dont 350 km2 de zones humides (marais)

#### ENJEUX DE GOUVERNANCE

- Partage de la ressource en eau dans un contexte de raréfaction
- · Tensions entre les différents usages
- Forte mobilisation de la société civile au sein des nombreuses instances de concertation
- Révision du SAGE Vilaine : février 2022 2026, l'occasion d'une concertation citoyenne

#### **LE PROCESSUS**

Eau et Rivières de Bretagne est une association de protection de l'environnement, qui depuis 50 ans, défend et protège la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur son territoire. Elle se positionne notamment sur les thématiques de climat, de biodiversité, d'agriculture et des politiques de l'eau.

En parallèle, la commission locale de l'eau (CLE) de la Vilaine s'apprête à réviser son SAGE. Cette CLE est l'une de celles où les associations ont le plus de voix et où la relation avec les élu·e·s est la plus fluide. Un des enjeux pour les associations et les quelques élu·e·s engagé·e·s au sein de la CLE est d'orienter les prises de décision vers une plus grande prise en compte des interdépendances autour de l'eau, notamment avec les milieux naturels et les écosystèmes, de repolitiser et dé-techniciser les discours autour de l'eau, et d'adresser les liens entre l'eau des cours d'eau et l'eau potable.

En plus des débats et concertations pouvant être houleux au sein des CLE, les associations misent sur des actions concrètes de mobilisation citoyenne, afin de créer les conditions d'un partage plus équitable de l'eau. En partenariat avec l'association Terlieux et la Région, l'association Eau et Rivières a par exemple lancé une démarche visant à valoriser les cours d'eau, rivières et zones humides du bassin de la Vilaine afin de contribuer à la création d'atlas socioculturels des rivières de Bretagne. L'objectif est de fédérer une communauté d'acteur-rice-s, pour mutualiser les connaissances et faire émerger des outils collaboratifs pour accompagner les actions futures afin de mieux protéger et défendre le territoire. Pour cela, de nombreuses activités sont mises en place : des entretiensportraits des usager·e·s des marais et des fleuves, des traversées où des publics divers visitent le territoire à travers plusieurs thématiques et des ateliers-spectacles sur la thématique de l'eau et des marais.



#### LES PRINCIPALES MÉTHODES ET STRATÉGIES D'ACTION D'EAU ET RIVIÈRES DE BRETAGNE :

- La **mobilisation** à toutes les échelles (campagnes d'opinions, réseaux sociaux, éco-volontariat...)
- Communiquer et informer auprès d'un large public mais aussi auprès des décideur·euse·s et acteur·rice·s publics et économiques
- Eduquer et former à la nature et a l'environnement
- Participer aux instances de dialogue et de concertation publiques
- Assurer une dynamique associative et entretenir un réseau
- Lancer des démarches contentieuses et protéger les lanceurs l'alerte



Enfin, au sein de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, la démarche « Terres de Source » a pour objectif d'assurer une qualité de l'eau dans la durée en labellisant localement des produits agricoles. L'objectif est de soutenir les agriculteur rice s dans le changement de système en leur proposant des débouchés et en valorisant leurs produits (cantine, supermarchés locaux...).

Ces activités, complémentaires, doivent favoriser l'émergence de contre-pouvoirs au sein et en marge des CLE, afin d'orienter les politiques publiques vers une prise en compte réelle des diverses voix et représentations autour de l'eau.

#### **CONTACT:**

- Coordinatrice du SAGE :
   Mathilde Gaston
   mathilde.gaston@eaux-et-vilaine.bzh
- Elu à la Commission Permanente du SAGE Vilaine : Ludovic Brossard
   I.brossard@ville-rennes.fr

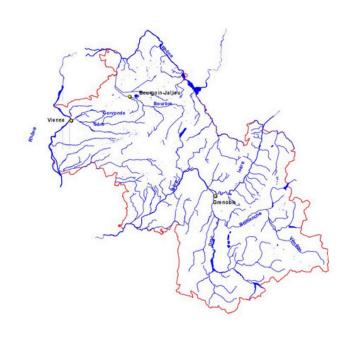


### Partager la gouvernance de l'eau à Grenoble : du bassin versant de l'Isère au robinet

#### SITUATION D'ACTION

Le bassin versant de l'Isère, et en particulier les deux principaux affluents de la rivière, le Drac et la Romanche, fournissent une eau de source glaciaire abondante, de grande qualité et peu coûteuse. Idéale pour l'eau potable car ne nécessitant aucun traitement, elle attire aussi beaucoup d'industries telles que STMicroelectronics et Soitec. Pour produire des semi-conducteurs et des puces électroniques, l'eau potable est acheminée par le réseau d'eau domestique puis rejetée en grande partie dans l'Isère, chargée des différents métaux et d'éléments chimiques utilisés pour la gravure des puces.

La quantité d'eau disponible sur le territoire est elle aussi sous tension. En 2022, d'après le Bureau de recherches géologiques et minières, le niveau des nappes du bassin versant de l'Isère est resté bas jusqu'à novembre, entraînant une alerte sécheresse maximale pour le département, même si les nappes du Drac et de la Romanche qui servent à l'alimentation en eau potable ont été relativement épargnées. Malgré ces pressions, des dérogations ont été accordées aux industries pour poursuivre leur consommation quotidienne d'eau potable (156 litres d'eau par seconde en 2023) et permettre le rejet de métaux à des concentrations plus élevées que les valeurs réglementaires.



#### LOCALISATION

- Métropole de Grenoble (450 000 habitant·e·s)
- Vallée du Grésivaudan (Crolles et Brenin) et rivière Isère

#### ENJEUX DE GOUVERNANCE

- · Accès à l'information sur l'usage industriel de l'eau
- Externalités négatives
- Prise en compte des citoyen·ne·s et scientifiques dans les réglementations liées à l'usage de l'eau
- Gouvernance de la régie publique d'eau potable et du futur PTGE

#### SITUATION HYDRIQUE

- Baisse en qualité de l'eau (pollution industrielle)
- Baisse en débit et sécheresses

- Métropole de Grenoble
- Usines dans la vallée : STMicroelectronics et Soitec
- Collectifs et associations locales : Parlement de l'Isère, Stop Micro, Civipole, FNE Isère, Assemblée des communs, etc.



# UNE FORTE MOBILISATION CITOYENNE À GRENOBLE ET AUX ALENTOURS

Ces chiffres sont notamment relayés par le collectif Stop Micro, qui, avec d'autres associations, se mobilise pour protéger l'eau dans la vallée du Grésivaudan, menacée par les projets d'agrandissement de STMicro et Soitec. Audelà de leurs risques sur les ressources en eau, les écosystèmes et l'environnement (pointés notamment par des élu·e·s Europe Ecologie Les Verts et France Nature Environnement), ces projets sont aussi critiqués pour le manque de concertation et de transparence dont ils font l'objet.

En 2023, plusieurs associations locales lancent le **Parlement de l'Isère**, couvrant un bassin versant de 10 000 km². Il entend répondre au déficit d'information et d'implication des citoyen·ne·s sur la qualité et la quantité de leur eau. Face à la raréfaction de la ressource, à la pollution liée aux rejets industriels, et à la nécessité de répartir les usages de l'eau, le Parlement de l'Isère propose d'appréhender et de **gérer l'eau comme un bien commun**. L'objectif est de protéger la rivière en favorisant une réappropriation démocratique des enjeux liés à l'eau. Il s'articule autour de plusieurs dimensions :

- Politique et citoyenne : créer un espace de discussion ouvert à toutes et tous pour renforcer la participation citoyenne et porter ces voix auprès des institutions.
- Scientifique : mettre en place un observatoire indépendant qui vulgarise les données sur l'eau données et recueille l'opinion des citoyen·ne·s sur la gestion de l'eau.
- Juridique : réfléchir aux droits de la nature en reconnaissant la rivière comme une entité ayant une personnalité juridique.
- Culturelle et artistique : développer un attachement à la rivière à travers diverses formes artistiques.

La mobilisation citoyenne à Grenoble trouve aussi son origine dans l'histoire du service d'eau potable. En 1989, le service est confié à un opérateur privé par le maire de l'époque. Sur fond de hausse du prix, de baisse de la qualité du service et de scandale de corruption, une longue bataille politique et judiciaire est menée par la société civile et certain·e·s élu·e·s pour rendre le service d'eau potable à la Ville. Sa gestion redevient municipale en 2001, avant d'être confiée à la Métropole en 2015.

#### LE COMITÉ DES USAGER.E.S:

Il est composé de 34 membres repartis en 4 collèges (entre 6 et 12 membres) :

- Collège associatif : représentant·e·s d'associations de protection de l'environnement et de consommateur·rice·s.
- Collège usager·e·s-habitant·e·s : citoyen·ne·s engagé·e·s, membres d'associations de quartier ou volontaires intéressé·e·s par la gestion de l'eau et de l'assainissement.
- Collège usager·e·s professionnel·le·s : acteur·rice·s économiques locaux, comme les entreprises, bailleurs, hôpitaux, et administrations qui utilisent ces services.
- Collège ouvert : représentant·e·s institutionnel·le·s et chercheur·euse·s (selon les besoins du comité).

#### LES USAGER·E·S ET CITOYEN·NE·S DANS LA GOUVERNANCE DE L'EAU

Le service d'eau Grenoble-Alpes Métropole met alors en place un comité des usager·e·s afin d'impliquer les habitant·e·s et garantir une gestion participative. Ce comité joue un rôle décisionnel sur des questions clés comme les tarifs et les investissements. Il participe activement en émettant des avis et propositions pour améliorer le service public, et en traitant directement les demandes d'informations et d'interventions techniques des usager·e·s.

Mais la participation des usager·e·s et citoyen·ne·s (notamment les membres du Parlement de l'Isère) à la gouvernance de l'eau dépend de la volonté politique des élu·e·s, et se négocie sur le temps long. Si la mobilisation historique des citoyen·ne·s autour de l'eau de Grenoble a contribué à créer les conditions d'une gouvernance mieux partagée des services d'eau potable, celle du futur PTGE – qui organisera le partage de l'eau à l'échelle du bassin-versant – est encore à construire.

#### **CONTACT:**

- Parlement de la rivière Isère : parlement-isère@gresille.org
- Antoine Brochet chercheur à l'Université Grenoble-Alpes : antoine.brochet@univ-grenoble-alpes.fr



## Transfert de compétence des communes à l'intercommunalité : vers une gouvernance mutualisée de l'eau potable dans le Diois

#### SITUATION D'ACTION

Dans la communauté de communes du Diois, chaque commune est responsable de la gestion de l'eau potable à travers un service public (sauf deux communes dépourvues de réseau public et trois communes gérées par le syndicat des eaux de la Vallée de Quint). Depuis 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impose aux communes le transfert des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement collectif aux intercommunalités avant 2026.

Les élu-e-s du Diois se sont opposés à cette obligation de transfert, jugée éloignée des réalités du territoire. En effet, le Diois est une région rurale de moyenne montagne avec une faible densité de population, par ailleurs très dispersée.

La gestion de l'eau dans le Diois est confrontée à des défis majeurs, notamment celui de maintenir un **équilibre budgétaire**. En raison du faible nombre d'abonné·e·s, les revenus provenant des ventes d'eau ne peuvent suffire, à eux seuls, à couvrir les coûts d'entretien des infrastructures

Pour que les habitant·e·s bénéficient d'un tarif abordable, l'essentiel du travail de maintenance est assuré par des élu·e·s bénévoles connaissant parfaitement le fonctionnement et la localisation des ouvrages, et est financé par les budgets communaux. Fonctionnelle aujourd'hui car adaptée aux réalités du territoire, cette situation reste dépendante des mécanismes de solidarité entre communes, et entre élu·e·s et citoyen·ne·s. La loi exigeant que les services d'eau soient financés uniquement par les ventes pourrait entraîner une augmentation importante des prix.

Avec la diminution des ressources en eau et les nouvelles contraintes environnementales, notamment en période de sécheresse, une adaptation rapide et collective s'impose pour garantir une gestion durable de l'eau dans le Diois, qui ne compromette pas un accès à l'eau potable pour toutes et tous

#### LOCALISATION

- Pays Diois (territoire de moyenne-montagne comprenant 12 000 habitant·e·s et 50 communes)
- Communes du bassin versant de la Drôme, d'Aygues et du Buëch

#### ENJEUX DE GOUVERNANCE

- Se préparer au transfert de compétence prévu par la loi NOTRe
- Conserver un mode de gestion publique de l'eau potable
- Se conformer à des obligations règlementaires croissantes en matière de gestion de l'eau potable
- Maintenir une proximité entre la gouvernance de l'eau potable d'une commune et ses habitant·e·s
- Assurer une gouvernance partagée après le transfert, associant les élu·e·s locaux et les citoyen·ne·s

#### SITUATION HYDRIQUE

- Diminution des ressources en eau
- Nouvelles contraintes environnementales (sécheresses récurrentes)
- Dispersion de l'habitat et du service d'eau (122 sources, 500 km de réseau, 108 réservoirs, 46 stations d'épuration)

- · La communauté de communes du Diois
- · La commission intercommunale de l'eau
- Les élu·e·s des communes, souvent bénévoles et représentant une part importante de la population
- Les 9600 abonné·e·s du service dont les « citoyen·ne·s associé·e·s »



# CHARTE INTERCOMMUNALE:

- Conserver une gestion publique de l'eau.
- Maintenir un tarif abordable pour les habitant·e·s.
- Mettre en place un service minimum d'ici 2026 pour les communes, afin de les accompagner vers des pratiques plus performantes.

PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA

 Renforcer la coopération entre les communes et la communauté des communes pour se préparer à un transfert éventuel.

#### S'ORGANISER COLLECTIVEMENT POUR PRÉPARER LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Actuellement, chaque commune gère son service d'eau via une régie publique sans délégataire privé, avec l'appui des entreprises locales et, ponctuellement, des agent-e-s communaux. L'enjeu principal des élu-e-s est de conserver ce mode de gestion publique, qu'ils et elles jugent plus adapté et plus équitable pour les habitant-e-s. Face aux obligations réglementaires croissantes pour les services d'eau potable (qualité sanitaire, gestion quantitative, limitation des pertes d'eau, entretien et renouvellement du patrimoine), les communes du Diois ont décidé de mutualiser leurs moyens sans céder leurs compétences. Elles ont mis en place une commission intercommunale de l'eau pour organiser cette coopération et éviter une délégation privée à l'avenir.

Dès les premières réunions en 2016, les élu-e-s du Diois ont exprimé leur désaccord avec la loi NOTRe. Conscients de la nécessité de coopération pour optimiser la gestion de l'eau, les communes ont décidé de se préparer au transfert de compétences en restant attachés à quelques principes : la garantie que l'eau reste un service public (sans privatisation), une gestion locale par les élu-e-s et les agent-e-s pour maintenir une proximité avec les abonné-e-s et répondre rapidement aux besoins ; une coopération à l'échelle intercommunale flexible, et la transparence d'un service d'intérêt général.

Une charte, élaborée par les élu-e-s de la commission intercommunale de l'eau, formalise les bases de cette coopération et le cadre dans lequel elle s'inscrit. Elle ne constitue pas une acceptation du transfert de compétences, mais une preuve que la gestion communale peut être améliorée par une coopération intercommunale.

Plusieurs actions ont déjà été menées pour améliorer le service de gestion de l'eau dans le Diois tels que l'installation des compteurs pour mieux surveiller les volumes d'eau prélevés, la réalisation de diagnostics sur les réseaux pour planifier les travaux prioritaires, la numérisation des plans de réseau pour garantir que les connaissances locales soient préservées et transmises à l'avenir et enfin, l'investissement de 9 millions d'euros de travaux pour mettre en conformité les infrastructures, améliorer les rendements et rénover des ouvrages vétustes.

Ces actions visent à prouver que la gestion publique locale est efficace et peut évoluer pour répondre aux exigences actuelles, notamment en termes de durabilité et de réglementation.



#### **CONTACT:**

Pays Diois aux sources de la Drôme : eau-assainissement@paysdiois.fr